

BARÈME D'HONORAIRES TRANSACTION

MAISONS, APPARTEMENTS, VILLAS ET PROPRIÉTÉS

MONTANT DE LA TRANSACTION	HONORAIRES MANDAT SIMPLE	HONORAIRES MANDAT EXCLUSIF
0 à 30 000 €	Forfait 3 000 € TTC	
30 001 à 50 000 €	Forfait 4 000 € TTC	
50 001 à 150 000 €	7,5 %	7 %
À partir de 150 001 €	6,5 %	6 %
Garages et parkings*, locaux commerciaux, terrains, droits au bail, fonds de commerce	10,5 %	10 %
Estimation	200 € TTC	

- ♥ Honoraires à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire sur le mandat de vente pouvant prévoir la rémunération de l'agence à la charge de l'acquéreur.
- ♥ En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.
- ♥ Taux de TVA à 20 %.
- ♥ * Minimum de 3 000 € TTC.

Barème en vigueur au 1^{er} octobre 2023